

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# MILANNGES BELLETTREUX,

## POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII. Montréal, Vendredi, 23 Février 1849. No. 47.

### CHRONIQUE RELIGIEUSE.

#### TOWNSHIPS DE L'EST.

M. F. Editeur.

Ayant eu l'occasion de visiter dernièrement plusieurs townships du district de Montréal, je me fais un devoir, dans l'intérêt de la Propagation de la Foi et de l'Association des Établissements Canadiens, de vous transmettre quelques détails sur cette partie importante du diocèse. Dans ce voyage, il s'agissait de donner un nouvel élan à l'œuvre de la colonisation si bien recommandée par l'évêque de Montréal, dans son mandement du 17 juin 1848, et d'accomplir des engagements pris par le comté de la Colonisation pour l'érection de chapelles, dans toutes les localités où il y aurait un nombre suffisant de défricheurs. Or, vu les efforts constants de la compagnie britannique pour l'établissement des townships, vu aussi l'encouragement gracieux donné par la présente administration provinciale et la cordiale influence de Mgr. l'évêque de Montréal et de son clergé, il a été possible de réaliser sur ce point, et notamment dans le township de Roxton, les espérances qu'on avait traitées dans les amis sincères de l'œuvre. Le 17 janvier fut donc le jour fixé pour l'inauguration religieuse de l'un de ces nouveaux établissements. L'évêque de Montréal se proposait depuis longtemps de faire lui-même, dans ce but, un voyage tout exprès aux townships; il voulait même aller abattre, le premier, un arbre de la forêt et faire de ce bois une croix qui aurait été bénie et plantée, comme l'étendard du Grand-Maître et du fondateur de toute société durable ici-bas. Mais retenu indispensablement dans sa ville épiscopale, par une suite d'affaires qui requerraient sa présence, il confia cette mission à son vicaire général, M. l'abbé de la Rivière, qui se félicita de pouvoir le remplacer en cette circonstance.

L'évêque de Martyropolis partit donc le 15 janvier, accompagné de M. L. Th. Plamondon, prêtre de l'évêché, de M. Ed. Guilman, prêtre attaché aux missions Irlandaises et de Mgr. Chartrand, architecte de Montréal. Arrivé à St. Hyacinthe après quelques heures de course rapide, sur le chemin de fer qui facilite si agréablement le trajet de Montréal à Yamaska, Mgr. Prince eut le plaisir de visiter, en passant, le bonnet collé de l'Évêché, où plus de deux cents élèves reçoivent annuellement l'enseignement littéraire, scientifique et religieux le plus complet qui se donne en ce pays. Au même lieu, Sa Grandeur rencontra les trois missionnaires des Townships de l'Est, MM. Hicks, Leblond et Champou, qui venaient s'associer aux travaux de la visite pastorale.

De grand matin, le 16, la pieuse caravane se dirigea vers Roxton, où elle arriva assez à bonne heure, le même jour. Nos voyageurs y furent reçus avec toute la joie et le bonheur que devait causer à leurs chers compatriotes une visite si ardemment désirée; aussi leur arrivée y fut annoncée à toute la petite colonie par une salve de mousquetterie qui, à plusieurs fois, fit retentir au loin les échos de la forêt et porta l'allégresse dans tous les cœurs. L'évêque était vivement attendu; on entendait ces braves colons qui tous tombaient à ses pieds, et il les saluait avec une vive affection. Leur exprimant toute la joie que ressentait son âme. Ensuite, il prit connaissance du lieu, en parcourant le terrain du village projeté; puis l'on se retira, pour la nuit, dans les divers logements que ces bons habitants avaient, avec empressement, préparés dans leurs modestes habitations.

Le lendemain, tous les prêtres eurent la consolation de célébrer le saint sacrifice de la messe dans un appartement élégamment décoré pour cela, et où se firent tous les exercices de la mission. Le même jour, l'évêque ayant désigné le lieu où il désirait que l'on bâtît une église. S'y transporta, après la célébration de la sainte messe et en récitant le chapelet, accompagné des prêtres, des agents de la Compagnie et de tous les catholiques de l'endroit, pour en prendre possession au nom de la Religion. Rendu sur un magnifique plateau qui doit dominer tout le futur village, il adressa de nouveau à cette joyeuse assemblée des paroles analogues à celle concernant la circonstance; puis, ayant reçu des mains de M. Galt lui-même une lettre tout à fait gracieuse que ce monsieur lui adressait et par laquelle, au nom de la Compagnie Britannico-Américaine des terres, il garantissait de rocher, de bon et de la propriété non seulement d'un superbe terrain de plus de huit acres, dans ce village, mais encore d'une ferme de cent acres contigus au même village, pour le soutien du prêtre, pour l'établissement de l'église, du presbytère, des maisons d'écoles, etc., il fit donner immédiatement lecture de ce document dans les deux langues anglaise et française. Après cette nouvelle assurance d'une coopération aussi généreuse, Mgr. de Martyropolis, au nom de l'évêque diocésain, remercia l'honorable Compagnie, en la personne de M. Galt, de l'encouragement que recevait, en ce jour, l'œuvre de la Colonisation, et exprima les vœux les plus ardents, comme les espérances les mieux fondées pour le succès de la noble entreprise qu'il venait bénir à la plus grande gloire de Dieu et pour la prospérité de son pays. Invitant alors ses chers Canadiens à s'adresser de nouveau à Celui qui est l'auteur de tous les biens et le maître de toutes les terres, comme de l'Univers, tous firent, avec lui, le signe de la croix, et l'évêque, le premier, prit la coignée que l'on avait ornée de rubans et qui était placée sur une estrade, et on frappa de trois coups l'arbre que l'on devait abattre pour commencer le défrichement. Les principaux assistants firent de même à sa suite, et bientôt l'énorme *pruche* que l'on avait choisie pour première victime (ou point de mire) tomba lourdement sous les coups ajustés de nos joyeux bucherons. Le fracas de sa chute n'était pas encore cessé dans la forêt, qu'il fut remplacé et par les décharges de fusils que

tira la petite compagnie qui avait constamment fait garde d'honneur et par les vivats de toute l'assemblée criant de tout cœur: Vivent nos Evêques! Viva M. Galt! Vivent les colons de St. Jean-Baptiste de Roxton!... Il était midi passé, quand se termina cette religieuse et patriotique cérémonie. Chacun alors se hâta d'aller prendre quelque peu de nourriture, pour revenir assister aux exercices de la mission, qui se continuèrent jusqu'au lendemain et furent clos par la plantation solennelle d'une croix, sur le lieu même où se construisait actuellement une jolie chapelle de quatre-vingt pieds sur trente-six et à deux étages; le tout sur le plan dressé par M. l'architecte Chartrand et avec les fonds de la Propagation de la Foi, vu que les trésoriers de la Colonisation des Townships n'ont point encore fait de versements pour cette fin. Les travaux se poursuivent avec tant d'ardeur, que tout l'édifice sera fini au mois prochain, et que cette mission sera fournie d'une église pour le culte, d'un logement convenable pour le prêtre et même d'une salle d'école assez spacieuse pour les enfants de la centaine de familles qui doivent s'y établir dans le cours de l'été prochain.

Les townships de Roxton, possédés en grande partie par la compagnie des terres, n'ont habité par des colons Canadiens que depuis quelques mois; mais la nature du sol, ainsi que la qualité des bois, tout y assure les avantages d'un prompt et facile défrichement et, à présent surtout que le grand chemin est terminé et fournit une voie aisée de communication avec les townships adjacents, comme avec les paroisses voisines et par là avec Montréal même.

Le village dont les agents de la compagnie ont fait tirer les rues, et qui, à la demande de plusieurs Canadiens, portera probablement le nom d'Irverville au lieu de celui de Metcalfe, est fixé sur les rives de la Rivière-Notre qui est, comme l'on sait, une branche de la rivière Yamaska et présente en cet endroit, une chute de 40 pieds d'élévation ou l'on a déjà construit deux moulins. Les pouvoirs d'eau, si nombreux sur cette rivière, devront donner un ample développement à l'industrie et fournir, outre les aérémens du site, les moyens les plus désirables d'y établir des fabriques et des manufactures. Au reste, M. l'éditeur, les townships que j'ai pu visiter, c'est-à-dire, une dizaine sur les dix-huit formant l'Est du district, n'ont tous paru favorables à la colonisation; nonobstant le très-grand nombre de côtes et de montagnes qui fournissent elles-mêmes d'excellents pâturages, quoiqu'elles ne sont pas entièrement propres à la culture ou à des vergers. Les bois y sont généralement mêlés, et des commissaires s'affairaient, sur leur expérience personnelle, que ce sont les terres ainsi boisées qui sont les plus avantageuses et, à la fin, les plus fertiles; quoique, dans le commencement, elles soient quelque fois moins vigoureuses. Mais c'est une chronique religieuse avant tout, que je vous avais promise, M. l'éditeur: je reviens donc à ma mission.

De St. Jean-Baptiste de Roxton, où toute la population catholique participa aux sacrements, l'évêque se rendit à Ste. Cécile de Milton, autre township en pleine culture et qui est déjà si peuplé, que l'on y formera probablement bientôt comme une seconde paroisse. L'établissement actuel, en grande partie le fruit des efforts et des secours charitables des deux Messieurs Crévier, curés de St. Hyacinthe et de St. Pie, est situé sur la pente orientale de la montagne d'Yamaska, à une élévation suffisante pour y jouir de la beauté des campagnes environnantes. Les habitants de ce township sont maintenant, en majorité, Canadiens et par conséquent catholiques. Les Américains, qui d'abord y avaient plusieurs terres, semblent se retirer l'un après l'autre et laisser le champ libre aux colons du pays. C'était effectivement un peu trop hardi de la part de ces voisins, de venir exploiter des terres qui sont, pour ainsi dire, à nos portes; espérons que notre population agricole comprendra cela, désormais mieux que par le temps passé, et qu'elle refusera activement ces étrangers dans leurs propres bornes.

Les exercices spirituels de la visite furent suivis avec un empressement et une assiduité qui rappelaient aux huit prêtres employés à y entendre les confessions, que cette population était aussi avide de grâces qu'aucune de nos autres paroisses du fleuve. Le nombre de communicants y fut, pendant les deux jours, de plus de 700; 43 reçurent la confirmation; 3 protestants demandèrent à se faire instruire dans la religion catholique, et une protestante, qui se préparait depuis quelque temps à abjurer l'hérésie, eut le bonheur, à la suite de sa profession de foi, de recevoir les sacrements de l'Eglise.

La mission de Granby, qui comme celles de Roxton et de Milton est sous les soins de M. Leblond, se trouve à huit milles de cette dernière et est sur le penchant sud de cette même montagne. Cette place a des allures un peu américaines et est habitée par une population mixte d'origine et de religion. Quant à la partie catholique d'environ 500 communicants, elle est moitié canadienne et moitié irlandaise. Il y a là une chapelle en bois, à laquelle on ajoute, en ce moment, un allongement qui doit servir de sacristie et de logement pour le Missionnaire. Les dispositions des catholiques n'y ont paru aussi bonnes que partout ailleurs et la visite pastorale a dû y produire des fruits abondants et durables. La tempérance totale y est en grand honneur, et je pense que tous les fidèles, à peu près, en sont membres. Au reste, partout dans ces townships où l'évêque de Martyropolis invita ses auditeurs à s'enrôler dans cette association, on est accouru, en foule, embrasser la croix que ce pasteur porte sur sa poitrine, et qu'il offrait à baiser, comme marque d'agrégation et comme gage du bon souvenir qu'il porterait, dans son cœur, à tous ceux qui s'associeraient avec lui à cette œuvre régénératrice des bonnes mœurs et de la prospérité du pays. (A continuer.)

### FAITS DIVERS.

PIÈCE ET L'ESPAGNE.—Nous avons déjà rendu hommage au zèle que l'Espagne et le Portugal témoignent pour les intérêts du Saint-Père. Une correspondance de Madrid, adressée au *Constitutionnel*, confirme tous nos renseignements à ce sujet. La voici: "La diplomatie espagnole a pris depuis peu l'initiative auprès de tous les gouvernements catholiques, et surtout auprès de celui de Paris, pour presser le rétablissement de l'autorité spirituelle et temporelle du Pape. M. Martinez de la Rosa, ambassadeur d'Espagne, jouit d'une grande influence auprès de Sa Sainteté. La cour de Madrid, autant par les sentiments pieux des deux reines que par l'esprit religieux de tous les Espagnols, s'est engagée dans cette affaire d'une manière toute particulière, et je puis vous assurer que si le Pape quittait aujourd'hui l'Italie, c'est en Espagne qu'il viendrait se réfugier. L'ancien palais du roi don Juan d'Aragon est tout prêt à le recevoir dans la capitale de l'île de Majorque. Le gouvernement espagnol désirerait marcher d'accord avec le vôtre dans cette question, de crainte que Naples et l'Autriche ne prennent les devants et ne fassent les choses trop brusquement, comme ils menacent de le faire, et votre gouvernement doit bien le savoir."

DÉPART.—S. Em. le Cardinal Giraud, archevêque de Cambrai, est parti de Paris le 10 janvier pour se rendre à Gaëte, auprès du Saint-Père.

ITALIE.—PRÉSENT.—On lit dans la *Gazette piémontaise* du 9: "La commission des duchés de Parme, Plaisance, Modène, Reggio et Guastalla, avait envoyé une adresse au ministère pour le prier d'autoriser les Etats de Parme et de Modène à envoyer à l'ambassade sardes à Bruxelles un député qui serait accrédité par le gouvernement du roi, pour donner à l'ambassade tous les renseignements dont elle pourrait avoir besoin relativement aux duchés, lorsque les conférences sur les affaires d'Italie s'ouvriront. Le 3 courant, cette adresse a été remise par une députation au ministre des affaires étrangères, qui l'a fort honorablement accueillie et déclaré qu'il la prenait en considération. Le 5 courant le roi a nommé le comte Louis Soudrial, membre de la députation, représentant des duchés de Parme, Plaisance, Modène, Reggio et Guastalla auprès de l'ambassadeur sardes à Bruxelles."

On lit dans l'*Opinion*: "On nous assure qu'hier soir à eu lieu une longue conférence entre les ministres et le chef d'état-major-général, le polonais Chrzastowski. Il paraît que l'on peut compter sur un des plus habiles généraux français pour commander notre armée. Ce personnage amènerait avec lui un autre général connu par ses sympathies pour l'Italie, et plusieurs officiers d'état-major."

On écrit de Gènes, le 9 janvier: "Le bruit court que le ministère sardes va solder une légion étrangère pour l'indépendance de l'Italie, composée en majeure partie de Cosaques et de soldats polonais, français et espagnols, qui ont déjà fait la guerre en Pologne, en Espagne et en Algérie."

DE GAËTE A PARIS.—On annonce l'arrivée à Paris du général Zucchi, qui commandait à Bologne pour le Pape.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE ROME.—"Je vous parlais dans mes dernières lettres de la dégradation des finances, le scandale s'accroît tous les jours; le ministère de la guerre, pour aller vite, a imaginé de créer des officiers avant des soldats; on ne voit plus dans les rues de Rome que des épaulettes et des ceintures, car chacun s'équipe à sa guise. Mais tous sont largement soldés, et leur service consiste à parader dans la ville; la plupart de ces hommes n'ont de leur vie touché ni un fusil ni une épée, et cependant ils se gardent bien de suivre aucun exercice, ils se promènent, ils touchent leur solde, et le ministère compte sur leur appui. La démission de Galetti et de Camerata, comme membres de la Junte, est officielle. Je vous engage à lire l'article de la *Gazette de Rome* qui annonce cette nouvelle, c'est la comédie de la démission. Hier le ministère déclarait que la Junte, le pouvoir exécutif et suprême de l'Etat, devait garder l'autorité jusqu'à la Constitution; aujourd'hui 4 juin, ne pouvant plus retenir les membres qui le composent, il lui absolument le contraire. Non, ce ne sont pas des fusils, mais qu'il faut envoyer pour chasser ces habiles; il faudrait employer des verges avec des mains qui sachent s'en servir."

LE DENIER DE SAINT-PIERRE.—L'Évêque de France tient à honneur de solliciter les secours des fidèles en faveur du Chef bien-aimé de l'Eglise. Nous continuons à enregistrer les actes émanés de nos évêques au sujet de cette œuvre si digne d'exciter les sympathies et la générosité des catholiques. S. Em. le Cardinal-Archevêque de Bourges écrit à M. le curé de son diocèse: "En attendant que l'orange cesse, et qu'il se fasse un calme qui permette au Vicaire de Jésus-Christ de rentrer dans cette cité que sa présence seule fait la reine et la maîtresse des nations, la dignité de notre bien-aimé Père et Pontife nous impose encore un autre devoir qui sera trop bien compris pour n'être pas rempli avec une pieuse émulation. Il convient que toute la famille pourvue aux besoins du Père commun, besoins qui sont ceux de l'Eglise entière. La source des revenus de PIE IX est momentanément tarie; il faut y suppléer par un tribut volontaire, taxe de la piété, impôt du cœur. D'un bout du monde catholique à l'autre, il ne peut y avoir à cet égard qu'une même pensée et un même élan. Le clergé et les fidèles du diocèse de Bourges ne resteront point en arrière: ils voudront être des premiers, j'en ai la ferme confiance, parce que je connais les sentiments qui les animent. Sans doute les temps sont difficiles, la gêne est extrême; les souffrances qui environnent sont infinies, et les moyens manquent bien souvent pour les soulager. Mais devant un motif si puissant toutes les considérations disparaissent: il est impossible de se soustraire à un généreux entraînement; aucun sacrifice ne coûte. On donnera donc de son indigence même, et avec joie. L'obole du pauvre ne doit pas être dédaigné; elle a son prix devant Dieu; elle aura aussi devant celui qui est son représentant sur la terre. Que chacun fasse une offrande proportionnée à ses facultés; qu'il aille même au-delà, n'écoutant que son amour. Recueilliez

donc, monsieur le Curé, soit à l'église, soit à domicile, les dons des fidèles; je vous laisse libre d'employer le mode que vous jugerez devoir être le plus efficace."

ESPAGNE.—Voici les détails qui nous arrivent au sujet de l'unité des frontières de la Catalogne, à la date du 11 janvier: "Une affaire menaçante a eu lieu, le 7 janvier, entre Vich et Saint-Hippolyte. Des troupes nombreuses étaient engagées dans cette affaire, où le général Manuel de la Concha, l'un des chefs de l'autre, commandait en chef, 6 à 700 hommes ont été mis hors de combat, en comptant les pertes respectives des deux corps d'armée. Cabrera a dû céder le terrain et il a pris la fuite. Les détails nous manquent."

ESPAGNE.—L'ordre ne se consolide point en Espagne. Et un signe certain de l'inquiétude qui règne encore au fond de la nation est la détresse constante du trésor public. En dépit de sa bonne volonté, le gouvernement ne peut parvenir à solder ses dettes les plus sacrées, en particulier celles qui de récents engagements lui ont fait contracter envers l'Eglise. L'évêque d'Avila, réduit aux dernières extrémités par l'effet de la pénurie du trésor, s'est vu forcé, il y a quelques jours, de demander à la charité de ses diocésains une somme de 10 ou 20 réaux (de 2 fr. 50 c. à 5 fr.), qu'il promettait de rembourser, lorsque lui-même recevrait ce qui lui est dû. Au premier bruit de cette souscription populaire, le gouvernement s'est empressé d'envoyer un à-compte au prélat. Il n'en reste pas moins avéré que le gouvernement espagnol, à cause sans doute de sa faiblesse ou de l'inquiétude publique, reste nécessairement. La guerre qu'il est obligé de soutenir en Catalogne a le double résultat d'amener des dépenses énormes et de déconcréter de plus en plus la confiance: double cause de ruine pour des finances depuis si longtemps délabrées.

SUISSE.—On écrit de la frontière de Suisse à la *Voie de la Vieillesse*:

"Les villes de Vevey et de Lausanne ont vu récemment de honteuses parodies religieuses qui ont été désapprouvées par tous les protestants honnêtes et modérés. Une procession infâme a eu lieu à Vevey dans la nuit du 31 décembre. La croix, le costume religieux, l'évêque Marilley étaient représentés dans ce honteux cortège, où l'on voyait un cerceuil contenant le pape fédéral. Le lendemain on a fait le simulacre des cérémonies religieuses. Des individus étaient vêtus des costumes de divers ordres provenant de Fribourg. Nous faisons grâce aux lecteurs des détails de cette représentation insultante pour les catholiques. Lausanne a vu aussi la répétition de ces scènes dégoûtantes. L'autorité n'y a mis aucun obstacle. A Balte et à Mondon on a vu aussi, dit-on, beaucoup de personnes affublées de costumes religieux. Catholiques et protestants ont été indignés de ces travestissements fétides, d'ailleurs, par le *Courrier Suisse* et la *Gazette de Lausanne* elle-même. Voilà les suites qu'on jette aux catholiques dans le canton de Vaud. Voilà comme on y comprend la liberté religieuse: c'est un appel à tout ce que les passions ont de plus bas et de plus vil."

AUTRICHE.—L'Archevêque de Vienne, de concert avec ses deux suffragans de Linz et de Saint-Hippolyte, vient de transmettre à l'Assemblée nationale de Francfort le "Mémorandum" dont il avait mis préalablement le texte sous les yeux de l'empereur, et par cette démarche un peu tardive, il est vrai, ces prélats ont en quelque sorte combattu la ligne que leur absence avait laissée dans le Concile de Würzburg. Ils s'attachent d'abord au paragraphe XVI des droits fondamentaux définis et sanctionnés par l'Assemblée de Francfort, lequel dit en peu de mots: Il n'existe point d'Eglise de l'Etat; et ils expriment l'opinion que la séparation des deux puissances sera bien plus nuisible à l'Etat qu'à l'Eglise, et quant au paragraphe XV qui autorise la réunion de toute Congrégation religieuse quelconque, "en tant qu'elle ne contrevient pas les fins de l'Etat," les Evêques demandent une rédaction plus claire et mieux définie. Ils rappellent toute la série des droits fondamentaux, et font ressortir ce que les uns ou les autres ont de contraire aux droits ou aux intérêts de l'Eglise catholique, et ils terminent leurs remontrances par ces remarquables paroles: "Les Evêques suisses, non moins préoccupés du bien de l'Etat que de celui de l'Eglise catholique, désirent vivement qu'une parfaite harmonie puisse devenir et demeurer la base d'une bienveillante coopération des deux puissances. Tous deux peuvent et doivent concourir au salut éternel des hommes en se prêtant l'un à l'autre un mutuel appui. Mais pour cela il faut que ni l'un ni l'autre ne se permette d'usurper un pouvoir abusif dans la sphère de l'autre; il faut, au contraire, que chacun d'eux respecte et protège les droits de l'autre. Ils déclarent solennellement qu'en leur qualité de citoyens fidèlement attachés au bien-être de l'Etat, ils sont pénétrés de respect pour ses droits, mais qu'il est du pouvoir de leur office épiscopal et de leur conscience d'assurer toutes les libertés et tous les droits de l'Eglise catholique, de s'opposer à tout empiètement et à toute délimitation arbitraire de ses libertés et de ses droits de la part de l'Etat; et de lui demander au contraire cet appui qu'exigent de lui ses véritables intérêts et la salutaire activité de l'Eglise."

Cette adresse des Evêques est aujourd'hui publiée dans tous les journaux catholiques de l'Allemagne. ALLEMAGNE.—C'est avec une bien vive satisfaction que nous signalons les premiers effets de la réunion de l'épiscopat d'Allemagne à Würzburg. Mgr. l'Archevêque de Munich vient de fulminer une sentence d'excommunication contre les soi-disants germano-catholiques qui depuis peu se sont constitués en société prétendue religieuse dans la capitale de la Bavière, et contre tous ceux qui, sans avoir déclaré leur apostasie, auraient communiqué ou communiqué avec eux *in sacris*. Une pareille censure, pour la première fois publiée sans placet, n'aurait jamais été tolérée en Bavière, pas même sous le ministère d'Abel; elle est émise, à l'insu de la suppression comme contraire à la paix religieuse; aujourd'hui, elle a pu être publiée du haut des chaires, et répandue par milliers d'exemplaires, pour l'instruction du peuple, sans que le gouvernement s'y soit le moins du monde opposé.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 23 FEVRIER 1849.

A NOS ABONNES.

Nos abonnés qui sont en retard d'un ou de plusieurs semestres sont priés de nous faire parvenir, sous le plus court délai possible, le montant qui nous est dû.

LA QUESTION DE L'INDEMNITE.

Ne pouvant donner tout au long tous les discours prononcés en Chambre au sujet de l'indemnité pour les pertes de 1837 et 1838, nous nous contenterons pour aujourd'hui de traduire du Pilot celui de l'hon. M. Merritt, président du conseil exécutif :

"M. l'orateur, je crois que la question peut se partager en deux points : 1° la source d'où doit découler le paiement ; 2° les personnes qui doivent recevoir ce paiement. — Je vais montrer, par des chiffres, en comparant l'état des finances des deux parties de la province avant l'Union, leur état à l'Union, et leur distribution depuis l'Union, que cette mesure ne doit être nullement injuste envers le Haut-Canada. En 1838, le revenu du Bas-Canada était de £113000, celui du Haut-Canada de £67000 ; en 1839, le revenu du B. C. était de £207000, et celui du H. C. de £93000 ; en 1840, le revenu du Bas-Canada se trouvait être de £290000, et celui du Haut-Canada de £173000, laissant en faveur du Bas-Canada une balance de £117000 ; et ce résultat a été trouvé par une division des droits sur les importations, division faite par des arbitres. Le Haut-Canada avait un tiers des droits d'importation, le Bas-Canada en avait les deux tiers. — L'hon. Chevalier d'Hamilton a dit que l'Union avait été faite pour avantager les Canadiens-Français. Je ne crois pas cela ; j'ai voté moi-même pour l'Union, et je le désire depuis longtemps, pour la raison suivante qui ne dirigerait pas moi. Les amis de l'Union voyaient en effet de l'autre côté du fleuve tout le pays du lac Erie à l'Océan sous un même gouvernement, et ils voyaient bien que cette union les avait rendus capables de construire de longues lignes de canaux pour la navigation intérieure, et de maintenir un système uniforme de commerce qui produit la prospérité. C'est cela qui nous faisait désirer que le Canada eût les mêmes avantages, qu'il ne pouvait obtenir sous des gouvernements séparés. Quand l'union fut consommée, on proposa que le Bas-Canada, au lieu du tiers des droits d'importations qu'il avait de plus que le Haut-Canada, reçût à même le fond commun le paiement des dépenses de l'administration de la justice, dépenses que le Haut-Canada payait (pour ce qui le concernait) au moyen de taxes locales. On comprenait que l'on avait fait une injustice au Bas-Canada, mais on espérait qu'un jour ou l'autre, il y aurait un équivalent : le Haut-Canada ne proposait rien, il ne fit que sanctionner la proposition de lord Sydenham. A cette époque-là, la dette du Haut-Canada était de £171000, que le Bas-Canada dut partager. Ou a dit à ce sujet, d'un côté, qu'il n'y avait en cela aucune injustice, et, de l'autre, qu'il y avait une grande injustice ; mais si la chose était convenablement comprise, la dette que reçut le Bas-Canada semblerait partagée et considérée séparément. Une partie de cette somme en effet a été dépensée pour la construction de canaux, et est également profitable au Bas et au Haut-Canada, puisqu'elle crée un nouveau commerce à Québec et Montréal ; mais une autre partie de cette dette a été dépensée en améliorations purement locales et ne produit aucun revenu, elle est un vrai fardeau pour le Bas-Canada. Cette dernière partie s'élève à la somme de £200000 ; le Bas-Canada n'en retire aucun avantage. Au moment de l'Union, les licences d'auberges formaient partie du fonds consolidé, et lui appartenaient autant que les droits d'importations. Mais cela n'a pas empêché qu'on les en ait soustraits pour les donner aux districts du Haut-Canada, parce que sur ce point le Haut-Canada contribuait plus que le Bas-Canada. On oublie cela au temps du pacte (l'Union) ; mais puisque l'on faisait ce pacte, il était clairement injuste d'enlever du fond consolidé cette source de revenus, tant que la dette n'était pas payée. — Quand on proposa de payer les pertes de l'insurrection dans le Haut-Canada, je m'y opposai, parce que je savais que, si la chambre les payait, elle devrait aussi payer celles du Bas-Canada. Ce n'est pas le gouvernement actuel qui a payé ces réclamations, mais c'est le feu gouvernement qui a pris pour cet objet les licences d'auberges. Alors, on exécuta encore une autre manœuvre : par l'Acte d'Union, l'administration de la justice doit être payée, même le revenu consolidé pour faire la somme suffisante à cet objet, le gouvernement d'alors imposa un droit sur le whiskey, et introduisit ainsi, pour la première fois, en Canada, un système d'accise. Ce droit sur le whiskey n'était, de fait, rien autre chose qu'une taxe sur le grain dans son état naturel. Le Bas-Canada eut à payer de cette taxe la même proportion que le Haut-Canada, quoique, d'après le pacte, tout le fardeau d'une pareille charge aurait dû peser sur le Haut-Canada seul. Depuis l'Union, les droits d'importations ont été portés de 2 1/2 par cent qu'ils étaient, à plus de 8 1/2 par cent, et cela évidemment pour l'achèvement des améliorations publiques ; mais, je le demande, la même proportion d'argent n'a-t-elle été dépensée en améliorations locales dans le Bas que dans le Haut-Canada ? Jamais ; alors quelles classes d'individus avaient droit au paiement ? Comment devait-on les ranger ? Je suis convaincu que l'ex-ministère avait adopté une juste mesure. Il avait décidé que les personnes, non-condamnées par des Courts of Law, seraient payées ; et il avait bien fait, car c'était quelque chose de bien délicat, que de savoir qui était bien loyal et qui ne l'était pas. Je vais donner un exemple de cela en ce qui me concerne. Au temps de la rébellion dans le Haut-Canada, je fus un des premiers à me lever, et j'eus le commandement civil en entier sur la frontière, jusqu'au moment où l'hon. membre pour Hamilton fut arrivé. Il n'y eut pas un homme d'arrêté ; les individus, qui allaient de l'autre côté, furent instantanément engagés à revenir, et les rebelles redouvèrent des sujets, tandis que 1500 per-

sonnes étaient arrêtées dans le voisinage de Toronto ! Maintenant il y a sur cette frontière un plus grand nombre d'hommes loyaux et d'hommes paisibles que dans aucune autre partie du pays. Mes représentations auprès du gouvernement empêchèrent la levée inutile de la milice, et cela m'attira le mécontentement de plusieurs officiers qui recevaient un paie. Bientôt après, on proposa en chambre d'empêcher tout membre des Hunters Lodges de voter aux élections. L'en sus indigné, et je proposai de renvoyer la chose à six mois ; ma proposition fut emportée à une grande majorité. Mais après que cela fut terminé, sir Allan McNab vint me trouver, et me montra une lettre dans laquelle on disait que j'étais moi-même un membre de ces Lodges. Je portai la lettre au gouverneur, et lui dis qu'il y avait par le pays des espions qui faisaient plus de mal que les rebelles ; j'obtins ensuite de la Chambre qu'une enquête fût faite ; elle mit fin à tous ces caueans. Si je n'avais pas eu une situation publique qui me permit d'en agir ainsi, je serais peut-être encore sous la même accusation. Jamais dans cette partie du pays il n'y eût, en ce qui regarde la rébellion et les Hunters Lodges, autre chose que ce que je viens de dire. — Sur cette question, je désire suivre la marche de l'ex-gouverneur. Je crois de plus qu'il est absolument nécessaire de disposer au plus vite de ce sujet ; car il me paraît clair que jamais gouvernément ne pourrait agir utilement, tant que les sentiments d'aigreur, qui ont été manifestés pendant ce débat, continueraient à exister. J'ai l'espoir que, durant la session actuelle, le ministère montrera qu'il a imaginé, pour payer la dette, une mesure basée sur les vrais principes. Lorsque cette dette sera payée, on pourra alors donner au Bas-Canada quelque compensation. J'espère que les honorables membres du Canada-Ouest se convaincront de ceci : c'est qu'alors il y aura une continuation de la paix qui règne aujourd'hui dans la province, et le Bas-Canada verra que l'Union lui a été avantageuse."

LES PRINCIPES DE L'HON. L. J. PAPINEAU, MEMBRE DU PARLEMENT.

M. Papineau a fait lundi soir un discours de deux heures sur la question de l'indemnité. Comme nous étions inévitablement absent de la Chambre ce soir-là, nous ne pouvions pas (mardi) parer de ce discours, que le Pilot et le Herald rapportent en grande partie. Nous ne saurions cependant nous dispenser d'en extraire les passages suivants, que nous livrons à la considération de nos lecteurs et de tous les gens à droits et impartiaux. On verra par là, si, quoiqu'en dise l'organe de M. Papineau, il y a la moindre probabilité que nous ayons mal compris M. Papineau dans ses précédents discours, manifestés, etc. — Voici maintenant les principes émis lundi par M. Papineau : nous les recommandons à l'attention d'un Abonné, dont nous publions la correspondance aujourd'hui :

"Le Bas-Canada, dit M. Papineau, a toujours été loyal à l'égard ; car les doctrines de l'Eglise gallicane l'ont tellement dégradé qu'il servit volontiers un tyran comme Louis XIV ou un débâché comme Louis XV ! Mon âme à Dieu et mon corps au Roi, tel était l'enseignement dévotionnel du clergé au moment où le Canada devint province anglaise."

"Quand la révolution américaine éclata, les Canadiens, dirigés par les mauvais enseignements de leur clergé, aidèrent Carleton à conserver Québec, au lieu de demeurer l'arme renversée comme ils auraient dû faire."

"Je me réserve à moi le droit indépendant de ne rendre compte (de mes actions) à aucune autorité sur la terre !"

"L'honorable membre ne devrait-il pas essayer d'avoir cette éducation (des écoles catholiques à la Pointe Claire) entièrement séparée de toute autorité ecclésiastique ?... Il trouverait les membres catholiques de la Chambre aussi bien que les membres protestants prêts à l'aider !"

Voilà les principes libéraux avec lesquels M. Papineau voudrait diriger le pays. D'une part, il ne veut ni de l'autorité ni de l'influence du clergé et de la religion ; de l'autre, il veut que les principes fondamentaux de la morale et de l'économie politique ne comptent plus pour rien. Où donc allez-vous aller, M. Papineau ? Dites-le bien vite ; car vous avez grande chance de faire le voyage tout seul.

AFFAIRES DE ROUTINE.

(Les affaires de routine de lundi paraîtront dans notre prochaine feuille ; car le rapport nous en est parvenu trop tard.)

ASSEMBLEE LEGISLATIVE. MARDI, 20 FEVRIER. — M. l'Orateur met devant la chambre : — Un état des propriétés du lycée de Montréal et des revenus et déboursés pour l'année expirée le 31 juillet, 1848 ; et un état des affaires de la banque d'épargne de la cité et du district de Montréal ; Douze pétitions sont présentées et mises sur la table. Pétitions renvoyées au comité : — De William Stewart et autres, de Nepean — et du Rév. Antoine Racine et autres. L'hon. M. LaFontaine présente le rapport du surintendant de l'éducation pour le Bas-Canada pour 1848 ; — pour être imprimé ; Et aussi réponse à une adresse du S du comant, par copies des correspondances relatives à la destination de M. A. B. Papineau, de la magistrature du district de Montréal et autres places de confiance et d'honneur ; — pour être imprimé. Sur motion de M. Christie, le comité sur les comptes publics reçoit instruction de faire ou produire ou de faire faire, si cela est possible, un état général des revenus et des dépenses de cette province, depuis la période de l'Union des ci-devant provinces du Haut- et du Bas-Canada, jusqu'à la fin de l'année 1847, indiquant le montant brut prélevé, la source du revenu et l'autorité en vertu de laquelle il est prélevé ; — le montant net, déduction faite des frais de perception, et les dépenses classifiées sous divers chefs. Sur motion de l'hon. M. Baldwin, il est résolu " que (demain étant le mercredi " des cendres, ) cette chambre lorsqu'elle s'ouvrira, s'ouvrira " journe à jeudi prochain ; " L'hon. M. Merritt présente les trois bills suivants ; seconde lecture, mardi prochain : Bill pour révoquer un certain acte y mentionné et pour établir de meilleures dispositions pour la naturalisation des aubains ; Bill pour amender l'acte de l'émigration ; Bill pour pourvoir à l'insertion de certaines annonces officielles et légales, dans le Canada Gazette seulement. — La chambre prend de nouveau en considération la motion de l'hon. M. Sherwood ; de mardi dernier, pour remettre à dix jours, " l'ordre du " jour de cette chambre pour prendre en considération " la nécessité de constater le montant des pertes souffertes par " certains habitants dans le Bas-Canada, pendant les troubles " politiques de 1837 et 1838, et pour pourvoir au paiement " d'icelles, " pour donner aux habitants du pays le temps d'ex primer leur opinion ; Et la question étant mise sur la motion de l'hon. M. Sherwood, la chambre s'est divisée : Pour : — Messieurs Badgley, Brooks, Christie, Crysler, Dickson, Gage, MacDonald de Kingston, MacNab, Malloch, MacConnell, McLean, Meyers, Pince, Robinson, Seymour, Sherwood de

Brockville, Smith de Durham, Smith de Frontenac, Stevenson, Wilson — 20 ; Contre : — Messieurs Armstrong, Procureur Général Baldwin, Beaubien, Bell, Solliciteur Général Blake, Boulton de Norfolk, Bouffier, Boritt, Cameron de Kent, Cartier, Cauchon, Chahor, Chauveau, Davignon, De Witt, Solliciteur Général Drummond, Duchesneau, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson, Procureur Général La Fontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Lyon, Macdonald de Glengary, Marquis, McFarland, Merritt, Méthot, Monge-nais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Patate, Price, Richards, Sauger, Scott de Bytown, Scott des Deux-Montagnes, Smith de Westworth, Taché, Thompson, Viger, Watts, Wettenhall — 56. L'hon. M. LaFontaine propose alors de résoudre que cette chambre se forme en comité pour prendre en considération la nécessité de constater le montant des pertes souffertes, par certains habitants dans le Bas-Canada, durant les troubles de 1837 et 1838, et de pourvoir au paiement d'icelles ; L'hon. M. Hincks, membre du conseil exécutif, se lève et informe la chambre, que son excellence le gouverneur-général, connaissant la teneur de la dite motion, consent à ce que la chambre adopte à cet égard les procédés qu'elle considérera convenables ; La question étant alors mise sur la motion de M. LaFontaine, elle est adoptée à l'unanimité ; En conséquence, la chambre se forme en le dit comité ; et après quelque temps de délibération, le comité se lève, fait rapport et obtient la permission de siéger encore jeudi prochain ; pour être alors le premier ordre du jour.

HOSPICE DE ST. JEROME.

Elle n'a pas été vaine la confiance que le directeur de l'Hospice de St. Jérôme reposait dans la charité inépuisable des citoyens de Montréal. Le bazar, pour le bénéfice des orphelins a été visité par un grand nombre de personnes bienveillantes qui ont donné de grandes preuves de leur générosité. Les offrandes particulières et la vente des objets exposés dans ce bazar ont produit la somme de £37 0 0.

Si l'on considère le très grand nombre de familles indigentes secourues depuis environ 4 mois par les amonées des associés de St. Vincent de Paul, le mauvais état des affaires commerciales, le manque d'ouvrage dont se plaignent tant de laborieux ouvriers, on conviendra que cette somme est considérable et quelle est un honorable témoignage de la charité publique. Lorsque nous voyons tant de précédents philanthropes qui ne sont inspirés que par le plus froid égoïsme il est consolant de penser qu'il y a encore dans cette ville beaucoup d'âmes sensibles au malheur du pauvre et de l'orphelin.

Depuis quelques jours, il y a à Montréal une quasi-féerie pour les ouels. On s'envoie des cartels à propos de riens, et l'on croit ainsi son honneur sa regardé. En vérité, ce qui nous étonne le plus, c'est de voir des membres du Parlement, des Législateurs, ceux qui devraient donner l'exemple de l'observation des lois, s'écarter l'occasion adme la plus utile pour envoyer à un confrère un cartel ; pourquoi ? To n'low out his brains, pourquoi arracher la vie ! On dirait, à voir de pareilles choses, que la conscience n'existe plus, et que la terre n'est plus destinée qu'à porter des êtres privés de raison, et qui ne croient pas à une vie meilleure.

Nous rappelons à nos lecteurs de la ville que c'est le premier de mars, jeudi prochain, qu'ont lieu les élections municipales à Montréal. Comme quelques-uns des journaux toriques de cette ville continuent à engager les ultra-conservateurs à faire de ces élections municipales une affaire de politique ; nous croyons malgré tout le désir que nous aurions de voir ces élections se faire sur un terrain neutre, que les électeurs libéraux doivent faire tout en eux pour que les projets de leurs adversaires soient déjoués, et être leurs concitoyens, sans avoir égard à la politique s'il est possible, en dans le cas contraire, être des hommes qui leur donnent des garanties pour leurs principes libéraux. On se souvient que nous avons toujours demandé de mettre la politique de côté en cette question, et qu'aujourd'hui encore nous ne parlons de libéraux et de toriques, que parce que ceux-ci veulent mêler des distinctions de partis politiques.

L'hon. M. Hincks vient d'adresser à toute la population libérale du Haut-Canada une longue circulaire dans laquelle il expose fidèlement et clairement la question actuelle de l'indemnité. Nous ne doutons pas que cette circulaire n'ait l'effet qu'en attend son auteur, et qui est de convaincre les Hauts-Canadiens de la justice et de la nécessité de cette mesure.

M. le grand vicario Meilleux continue à avoir dans le diocèse de Québec le même succès qu'obtint ici M. Cliniquy. Les populations accourent de tous côtés pour embrasser la cause de la tempérance. Elles sont maintenant toutes convaincues que, sans la tempérance et l'économie, le pays se perd de plus en plus, et ses habitants se ruinent et préparent leur extermination et leur anéantissement.

On nous prie d'annoncer que le T. R. M. J. Hay, dont nous avons annoncé le décès mardi, appartenait à la " Société d'une Messe."

Mardi, la question du paiement des pertes de 1837 et 1838 a fait un pas en avant. Il a été décidé, à une division de 20 contre 57, que la mesure ne serait pas remise à 10 jours ; c'est un premier triomphe pour le ministère. Ensuite la Chambre est entrée en comité général sur cette même question jusqu'à onze heures et demi, et s'est ajournée à hier. Le débat de mardi a été remarquable par un excellent discours de l'hon. M. LaFontaine. Comme nous n'avons pu entendre que la dernière moitié de ce discours, nous attendrons pour en parler le rapport qu'on donnera sans doute la semaine. M. Davignon a aussi pris part au débat ainsi que MM. Cameron (Kent), Scott (Deux-Montagnes), Holmes, Sherwood (Brockville), Wilson, Badgley, Seymour, LaTerrière, Stevenson, Prince (qui injurie tout le monde excepté son humble personne).

Avant-hier, le Parlement n'a pas été en séance, parce que c'était le jour des Cendres.

Hier, il n'y avait pas moins de trente-six avis de motions et quatre-vingt-sept ordres du jour devant la Chambre, qui, après quelques affaires de routine, a de nouveau pris en considération, en comité général, la question de l'indemnité pour les pertes de 1837 et 1838. Elle a continué à siéger sans interruption, depuis trois heures de l'après midi (hier), et, à onze heures ce matin, elle siégeait encore.

Il a dû y avoir, ce jour, une assemblée des toriques de Québec, sur l'opposition au paiement de l'indemnité. Tant mieux ; qu'ils fassent des assemblées par tout le pays ; on sera ainsi à même de les compter, et on comprendra de plus en plus leur faiblesse et leur impuissance.

Son Honneur le Maire de Montréal a reçu ces jours-ci la lettre suivante, que nous traduisons :

MAISON DU GOUVERNEMENT, Montréal, 16 février 1849.

Monsieur, j'ai l'honneur, par ordre de Son Excellence, de vous informer que la pétition des habitants de Montréal, adressée à la reine, et demandant le rappel ou la modification des lois de navigation du royaume-uni, a été mise devant S. M. par le secrétaire d'état pour les colonies, et qu'il a plu à S. M. commander d'annoncer aux pétitionnaires que c'est l'intention des serviteurs (ministres) de S. M. de recommander au parlement une mesure pour effectuer l'objet désiré. — On adoptera aussi les moyens nécessaires pour présenter de bonne heure, durant la prochaine session, les pétitions adressées aux deux chambres du parlement.

J'ai l'honneur d'être, etc., T. E. CAMPBELL, MAJOR, S. II. le Maire de Montréal.

Nous voyons par une correspondance du Pilot de ce matin que l'on a presque une certitude que le Bill de Réciprocité passera au Congrès Américain. La même Correspondance ajoute que le nouveau président, le général Taylor, était attendu à Washington le 29 du courant, et l'on pensait qu'il n'y aurait pas moins de 20000 étrangers pour l'installation du Président le 5 de Mars.

Nous voyons par des journaux de Québec que le troisième volume de l'histoire du Canada, dont est auteur M. F. X. Garneau, sera prêt à être distribué vers la fin du présent mois.

Au bazar de charité, qui vient de se tenir à Québec, il a été recueilli une somme de £180.

Il paraît que le pont de glace devant Québec s'étend jusqu'à Berthier-Beauchase. C'est quelque chose de rare.

Des nouvelles du Vopezuéla, que nous transmet le télégraphe, portent que les forces de Paez [le révolté] ont été défaits le 13 février par les troupes du gouvernement, qui ont fait 500 prisonniers.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs à la Chronique Religieuse qui se trouve sur la première page.

L'AVENIR ET LES MELANGES RELIGIEUX.

En différentes circonstances, et notamment dans leur feuille du 10 courant, les Rédacteurs de l'Avenir ont porté à l'adresse des Melanges Religieux des inculpations auxquelles je me crois justifiable de ne pas demeurer indifférent. Je suis si loin de reconnaître que les Melanges Religieux méritent d'être considérés comme des feuilles formées par l'Avenir, que je trouve, au contraire, ce journal digne d'encouragement et d'éminentement utile aux intérêts religieux du Canada. De plus en plus, il a l'avantage d'être, tout à la fois, l'ami de l'ordre et le promoteur des idées larges et vraiment libérales. Qu'il se maintienne calme et sans passion, en dépit des attaques injurieuses ; qu'il combatte et réfute les doctrines en respectant les personnes, et il pourra continuer de compter sur une bonne reconnaissance de la part du public. Les Rédacteurs de l'Avenir devraient sentir que leurs diatribes sans mesure contre les Melanges n'atteignent pas le but qu'ils se proposent, qu'elles jettent même de la discorde sur l'esprit avec lequel leur feuille est rédigée. Ce journal qu'ils laissent si profondément et qu'ils voudraient, à tout prix, couvrir de boue, a pour lecteurs des hommes appartenant presque exclusivement aux classes graves et éclairées de la société. De tels lecteurs n'accepteront pas dans la discussion les jugements de l'Avenir. Ils pourront bien présumer que l'auteur qui l'on met à soutenir un parti ou le besoin de repousser des attaques personnelles, peut quelquefois faire charger les traits avec lesquels on peint les hommes ou les choses. Mais, sous ce rapport, il ne devrait aller à l'Avenir, comme aux autres journaux, sa bonne part d'infirmité humaine ; et je crois les jeunes Rédacteurs de cette feuille trop candidés pour ne pas admettre moi-même. Pour dire plus clairement ma pensée, il se peut que les quatre ou cinq passages, si fortent incriminés par l'Avenir du 10 courant, ne soient pas l'expression aussi exacte qu'elle devrait être des sentiments et des pensées d'un éminent personnage. Mais, je ferai remarquer qu'il ne s'en suit pas que la rédaction des Melanges mérite les foudres du comité des treize collaborateurs. Je dirai, de plus, que ces passages sont bien loin d'être la base sur laquelle des hommes éclairés assésent leur jugement ; mais que ce sera sur une conduite, sur des écrits, sur des doctrines bien connues ; enfin, sur l'opinion réfléchie de tout un peuple. Et, les faits viennent ici évidemment à l'appui de ce que j'avance. Ce n'est pas, tant s'en faut, sur quelques paroles plus ou moins mal interprétées, que le peuple, en masse, a formé ses convictions politiques à l'endroit du personnage auquel j'ai déjà fait allusion. Non, non, messieurs les Rédacteurs de l'Avenir ; détrompez-vous si toutefois vous êtes luges ; et cessez de faire injure au bon sens public. Ce sont les écrits publiés dans vos colonnes, ce sont les discours qui se lisent dans votre journal, qui forment les " considérations " de la grande sentence. C'est le quadruple manifeste ; ce sont vos commentaires semi-hebdomadaires, ce sont les étranges et révoltantes accusations de corruption portées contre le ministère, d'immixtion et de servilisme contre la représentation, d'envolement contre le peuple et de vanité contre la presse, qui sont les pièces du procès et qui fournissent la matière des conclusions. — Une feuille de Québec a reproduit le discours de M. P. tel que édité par vous-mêmes, et il prononce ensuite le jugement dont je sélectionne les quelques lignes suivantes. " Nous " pensions que M. Papineau, instruit à l'école du mal- " heur... après la triste expérience du passé, revien- " drait aux sentiments de modération et de concilia- " tion qu'il avait constamment oubliés dans le cours " de sa vie publique. Mais les dégoûtantes philippi- " ques qu'il a publiées dans le cours de l'an dernier ; " mais les discours qu'il vient de prononcer dans l'as- " semblée législative, discours dans lequel il a essayé " de couvrir de boue, de vouer au mépris de tous les " peuples, le ministère, la législature, la presse et le " peuple entier du pays, nous convainquent que les le- " gons du passé ont été infructueuses pour ce monsieur." (Ami de la Religion et de la Patrie, du 5 février.)

Voilà comment s'exprime un journal qui reproduit une édition du discours de M. Papineau, qui ne contient pas cependant, dit-il, les crudités oratoires qui l'ont caractérisé.

"M. Papineau n'a jamais approuvé, dites-vous, l'effusion du sang qui a coulé dans les dernières révolutions européennes."

Je suis bien éloigné donc, de vouloir méconnaître la reconnaissance due à M. Viger. Je veux seulement faire remarquer toute l'inconvenance du reproche d'ingratitude porté contre l'évêché en pleine assemblée législative.

Le clergé français a été, j'en conviens, très-avare de sympathies et de regrets sur le gouvernement déchu; mais néanmoins, il n'a pas approuvé la déchéance de Louis-Philippe, pas plus qu'il n'avait approuvé son exaltation.

Voilà comment s'exprime un journal qui reproduit une édition du discours de M. Papineau, qui ne contient pas cependant, dit-il, les crudités oratoires qui l'ont caractérisé.

astucieux, en faisant tout simplement que ce clergé a approuvé la révolution de février.

Je suis bien éloigné donc, de vouloir méconnaître la reconnaissance due à M. Viger. Je veux seulement faire remarquer toute l'inconvenance du reproche d'ingratitude porté contre l'évêché en pleine assemblée législative.

17 février. UN ABONNÉ.

LA RIVIÈRE DU LOUP.

M. le Rédacteur, Je vois sur le Canadien du 12 du présent, une communication, signée "Salut." Le Quack but la campagne.

Maintenant, un mot sur la Rivière du Loup, pour montrer l'avantage que cet endroit a sur Kamouraska.

Il faut espérer que le Quack, avec le scalpel à la main et ses bols, et son style tout particulier, n'empêchera pas le ministère, au point de forcer l'exécuteur, bon gré malgré, à mettre la cour à Kamouraska, mais qu'elle sera mise à l'endroit où la justice la requerra, pour le bien de tous, sans partialité pour qui que ce soit.

Québec, 15 janvier 1846. UN QUÉBÉCOIS.

DE TOUT UN PEU.

TEMPÉRANCE.—Un journal d'Halifax nous apprend que le Rév. Père Walsh vient de réorganiser à St. Jean de Terre-neuve la société de tempérance, que les catholiques embrassent en grand nombre.

CATHOLIQUES.—Il paraît que Cincinnati et les townships environnants et Newport et Corington, qui contiennent une population de 145,000 habitants, renferment 52,000 catholiques.

DEUX ÉTATS.—Le Freeman's Journal de New-York nous apprend que, dans les deux États de New-York et de Pensylvanie, il y a 5 évêchés, 268 églises, 275 prêtres, et une population de 425,000 catholiques.

MITCHELL.—Des nouvelles de la Bermuda nous apprennent que M. John Mitchell est dans un état de santé très-précaire, et qu'il serait question pour cela de le transporter ailleurs.

LES JUIFS.—Il paraît que les juifs des États-Unis se proposent de s'assembler dans une constitution générale pour considérer leur état présent en Amérique, et adopter à ce sujet telles mesures qu'il serait expédient de prendre.

CALIFORNIE.—En Californie, les meurtres et les brigandages continuent; l'or est en abondance, et les chercheurs n'y abondent pas moins.

MEXIQUE.—Il est question au Mexique de former une nouvelle république indépendante qui aurait pour titre: "République de la Sierra Madre."

L'ÉDUCATION.—Un journal anglais dit que l'Angleterre et le pays de Galles, avec une population de 16 millions d'âmes, contient 8 millions d'individus incapables de lire leur langue natale!

VENEZUELA.—Le brick Meteor, entré avant-hier à New-York, apporte des nouvelles de Puerto Cabello jusqu'au 28 janvier. Bien que nul événement ne soit survenu depuis le combat naval de Maracaibo, la cause de l'insurrection paraît perdue sans retour.

LA FLOTTE CALIFORNIENNE.—On craint, à l'heure qu'il est, une flotte magnifique, si l'on réunissait tous les navires qui sont en route pour la Californie.

LE MEURTRE DE CINCINNATI.—Nous avons rapporté, il y a quelques jours, le meurtre commis par une femme lors inconnue, sur la personne de Mrs. Howard, à Cincinnati.

DE PLUS FORT EN PLUS FORT.—Il y a quelques jours, nous rapportions la présentation au sénat d'un mémoire qui proposait l'établissement d'un télégraphe électrique sous-marin entre l'Amérique et l'Europe.

DES SCANDALES EN PERSPECTIVE.—On s'entretenait, hier, dans la salle des conférences, à l'Assemblée Nationale, d'une lettre d'une nature fort grave, écrite de Rome, par M. le prince de Canino, à son cousin, Louis-Napoléon.

PROUDHON.—Paris doit s'attendre à voir, l'un de ses jours, le citoyen P.-J. Proudhon mis en pièces par les barbelantes des banquettes socialistes.

Ces jours derniers, il est arrivé au citoyen Proudhon d'écrire dans le Peuple: "Si la république démocratique et sociale doit à l'homme le droit au travail, elle doit à la femme le droit au ménage."

LA RÉPUBLIQUE DE ST. MARIN.—D'après le Courrier Livornese, la République de Saint-Marin vient d'entrer en scène, et elle le fait d'une façon digne d'un si grand pays.

GARDE CIVIQUE EN FRANCE.—En Angleterre, il n'existe aucun corps de gardes nationales, gardes civiques ou autres, si ce n'est le corps des artilleurs de la Cité, à Londres, qui remonte à Henri VIII, qui l'a créé, et se compose de 600 hommes, pris parmi les notables de la Cité.

soient nommés à l'élection tous les ans.—Ces artilleurs ont improvisé une petite fête au profit des gardes nationales parisiennes, et excursion à Londres, qui leur ont fait promettre de leur rendre visite à Paris, quand le lord-maire y viendra.

L'ATTENTAT DU 15 MAI.—En définitive, les auteurs et complices du 15 mai auront à comparaître d'ici à 40 jours devant la haute cour de justice siégeant à Bourges.

ÉGYPTE.—On lit dans une correspondance d'Alexandrie, 31 décembre: "Une réforme radicale est à la veille de s'opérer dans l'administration. Méhémet-Ali, et après lui Ibrahim, s'étaient successivement appropriés les diverses sources de revenus: commerce, industrie, agriculture, tout était aux mains du vice-roi, la tyrannie du privilège, la pression odieuse du monopole s'exerçaient depuis longues années en Égypte, et il faut l'observer en passant, l'exemple fourni par ce pays aux notables économistes français est bien fait pour dessiller les yeux de ces partisans égarés du système de l'intervention de l'État."

Abbas Pacha est petit, d'un grand embonpoint, paraît avoir trente-six ans; sa barbe est noire, son œil est vif, et son visage est souriant; on le dit dévot, peu éclairé, élevé par ses pères du pays, et par conséquent ennemi par système de toutes les idées européennes, enfin fatigué et vieillissant par les excès de tout genre.

La chambre n'a levé sa séance, ce matin, qu'un quart d'après onze heures. Le ministère a, comme nous le prévisions mardi, accepté l'amendement proposé par M. Boulton et seconde par le Dr. Nelson, conformément à ce qu'on a publié dans notre dernière feuille.

Postscriptum.

La chambre n'a levé sa séance, ce matin, qu'un quart d'après onze heures. Le ministère a, comme nous le prévisions mardi, accepté l'amendement proposé par M. Boulton et seconde par le Dr. Nelson, conformément à ce qu'on a publié dans notre dernière feuille.

Depuis hier, le temps est bien doux, et semble nous pressager de la paix.

NAISSANCES.

A la kinongé, le 8, la dame de James Armstrong, etc., a eu un fils au monde un fils.

DECES.

A Toronto, le 15, Philp de Lure, le plus jeune fils de Ploum, juge à l'ivan, âge de 2 ans, 8 mois.

NEUVAINES DE ST. FRANÇOIS XAVIER.

Le Soussigné prend la liberté d'informer ses praticiens et le public en général, qu'il a en mains une superbe édition de la NEUVAINES DE ST. FRANÇOIS XAVIER.

16 fév.—jno.

DAMIS PAUL, ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, près du Couvent du BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des Leçons de Musique. Montréal, 19 février 1846.—tn.

AUX MUNICIPALITÉS

SOUS PRESSE A L'IMPRIMERIE DE LA MINERVE: Extrait des parties les plus essentielles de l'ancien Acte des Chemins, intitulé: Acte pour faire, réparer et changer les grands chemins et ponts dans cette province, etc."

QUOIQUE ces lois ont été rappelées, elles sont encore utiles et même nécessaires aux conseillers municipaux, qui doivent connaître les dispositions de l'acte qui régit autrefois notre système de voirie.

AVIS.

Aux Capitalistes et autres du Canada et des Etats-Unis d'Amérique.

LE VILLAGE D'INDUSTRIE, étant situé sur la Rivière L'Assomption, au centre d'une grande population dans le District de Montréal, et seulement qu'à 11 milles du Fleuve St. Laurent, avec la perspective d'y communiquer l'an prochain par un chemin de fer maintenant en construction, offre de grands avantages aux Capitalistes et autres personnes entrepreneurs, qui désirent utiliser les nombreux pouvoirs d'eau que la dite Rivière renferme, particulièrement dans le voisinage du dit Village d'Industrie, par la construction de diverses manufactures, dont le Canada a un si grand besoin.

Et les Soussignés, désirant encourager toute espèce de manufacture dans le dit Village d'Industrie, font savoir au public en général, qu'ils sont disposés de vendre ou louer à long terme, (par titre incontestable et exempt de cens et reutes et de lots et ventes,) les dits pouvoirs d'eau, avec les terrains nécessaires aux dites manufactures; le tout à des prix et conditions très-favorables aux acheteurs.

B. JOLIETTE, P. C. LOEDEL, G. DE LANAUDIÈRE, A. T. VOYER.

Village d'Industrie, le 20 décembre 1848.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA SOCIÉTÉ qui a ci-devant existé sous le nom et raison de "CHAPLEAU & LAMOTHE" est dissoute à dater de ce jour. M. J. M. LAMOTHE, l'un des associés, est autorisé à transiger toutes les affaires de la dite Société.

ZEP. CHAPLEAU, J. M. LAMOTHE.

Montréal, 21 novembre 1848.

LE SOUSSIGNÉ profite de cette occasion pour annoncer au Public en général et au Clergé en particulier qu'il continue à tenir la LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE

à la même place, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire. Hésitez pas à recevoir le patronage public, vu qu'il n'épargnera rien pour contenter ceux qui l'honoreront. Il apportera à ses relations la même attention que ci-devant. Ses prix sont plus modérés que jamais, et la netteté et la beauté de ses ouvrages surpasse tout ce qui a paru.

Le Soussigné a toujours en mains quantité de Livres de Littérature, de Science, etc., etc., Gravures, Images, etc., Papier de toutes sortes et de toute grandeur, etc., tous les Livres en usage dans les Ecoles, et toutes les fournitures nécessaires aux enfants qui les fréquentent. Il vend à aussi bas prix que partout ailleurs.

J. M. LAMOTHE.

Montréal, 21 novembre 1848.—10c

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE



DE J. M. LAMOTHE,

Rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire.

Montréal, 12 janvier 1849.

ETABLISSEMENT DE RELIURE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

LE SOUSSIGNÉ, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son

ATELIER DE RELIURE.

à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Plumes, Encre, Sec., &c., &c.

Z. CHAPLEAU.

Montréal, 18 déc. 1848.—4c.

L'ALBUM

LITTÉRAIRE ET MUSICAL

DE

LA MINERVE

A été publié Samedi dernier, cette livraison qui contient un plus grand nombre de pages que les précédentes, et qui est plus complète l'année 1848. La feuille du titre et de la table qui doit être placée à la tête de ce volume se trouve à la fin de ce numéro. Le nom de la "Revue Canadienne" a été conservé parce que toutes les livraisons de cette année ont été publiées sous ce titre. Comme nous Pavons déjà dit le nombre d'exemplaires du premier tirage n'est pas assez considérable pour en adresser à tous les abonnés de La Minerve, c'est pourquoi nous prions ceux qui désirent s'abonner de le faire sans délai, vu qu'il n'en reste que quelques copies.

Les frais de poste pour les prochaines livraisons seront réduits. Bureau de la Minerve, 15, rue St. Vincent, 22 déc. 1848.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

L'ALBUM LITTÉRAIRE

PARAIT TOUS LES MOIS, Par livraisons de 40 Pages de Matières, avec un

MORCEAU DE MUSIQUE.

Au prix modique de \$2 par année pour les souscripteurs de LA MINERVE, et de \$3 pour ceux qui ne sont pas abonnés à cette feuille; les paiements devront être faits à DEMANDE au commencement de chaque semestre, autrement on exigera 2s. fd. de plus des rétroactives.—15 Déc.

LE REPERTOIRE NATIONAL.

DEUX NOUVEAUX VOLUMES. PROSPECTUS.

Lorsque nous avons commencé la publication de ce Répertoire, nous ne voulions reproduire qu'un certain nombre des meilleures pièces de littérature canadienne, devant servir, en tout, deux volumes. Mais les journaux, plusieurs de nos abonnés et de nos amis nous ont engagé à passer avec moins de rapidité sur les différentes époques et à être moins sévère dans notre choix, afin de recueillir un plus grand nombre d'écrits qui, sans posséder beaucoup de mérite littéraire, pouvaient donner une idée exacte de l'intérêt que les Canadiens portent à la littérature, comme le prouve ce grand nombre d'essais de tout genre que nous avons recueillis.

En agrandissant ainsi notre cadre, au désir des journaux, de nos abonnés et de nos amis, nous ne pouvons attendre que l'année 1844, dans l'ordre chronologique de notre compilation.

Il nous reste entre les mains un grand nombre d'excellents écrits qui méritent certainement autant, si non plus que tout le reste, d'être conservés par les amis de la littérature nationale. Parmi ces écrits, se trouvent les discours (lectures) prononcés aux Instituts Canadiens de Montréal et de Québec.

Nous avons à republier, entre autres, des écrits de MM. Phou, A. N. Morin, Phou, E. P. Taché, l'hon. juge Mondelet, T. Parent, le Dr. Pimchand, le Rév. P. Martin, F. X. Garneau, P. Chauveau, N. Aubin, F. M. Derome, A. Pambon, Guil. Levesque, Chs. Levesque, A. Lajoie, J. Lenoir, J. Drouin et d'un grand nombre d'autres écrivains dont les noms nous échappent pour le moment.

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons déjà dit de l'importance et de l'intérêt de ce Répertoire Littéraire, chacun l'a compris, nous n'en doutons pas; si nous n'avons pas reçu tout l'encouragement que nous attendions de la part de nos compatriotes, nous n'avons pas à en être jaloux, car c'est pour rien, mais que cette faute de patriotisme, car c'en est un certainement, retombe sur la pénurie des temps.

Nous prions, encore une fois, tous les amis de la littérature canadienne de se joindre à nous pour conserver et protéger les écrits canadiens, en s'inscrivant et en faisant inscrire leurs noms sur la liste de nos abonnés. Nous ne demandons rien pour notre travail, nous voudrions seulement payer nos déboursés, et voilà tout.

L'aveu bienveillant qu'il a reçu de la Presse Canadienne, doit servir de passeport au Répertoire National auprès de toutes les familles.

Nous nous proposons donc de publier deux nouveaux volumes du Répertoire National ou Recueil de Littérature Canadienne, aux mêmes conditions que les deux premiers, c'est-à-dire deux piastres par volume de 354 pages. Nous ferons sortir des livraisons de 64 pages au lieu de livraisons de 32 pages, comme nous l'avons fait jusqu'à présent.—16 livraisons de 64 pages feront un volume.

Ceux de nos abonnés qui ne voudront pas recevoir les deux nouveaux volumes, sont priés de nous en informer le plus tôt possible. J. HUSTON.

Les personnes qui désireraient se procurer les deux premiers volumes, pourront les avoir chez MM. Fabre et Cie, McCoy, Rivest, Lovell et Gibson, imprimeurs, au bureau de l'Écho, ou en s'adressant à J. Huston, Montréal; chez MM. Fréchette et Frère, Crémazie et Cie, libraires, et en s'adressant à M. F. Vezeau, agent, Québec; chez M. Guitté, au bureau de l'Écho des Campagnes, bûcheron.

Ces deux premiers volumes contiennent des écrits en vers ou en prose, de MM. F. R. Angers—N. Aubin—J. G. Barthe—Isidore Bojard—M. Bivard—George de Boncherville—G. Cartier—P. Chauveau—Renaud Chénier—Dlle Odile Chénier—Chevalier de Lorimier—Joseph Cauchon—F. M. Derome—Fouquier—Ph. A. De Gaspé—F. X. Garneau—P. Gagnon—A. J. Gagnon—P. Hoult—N. D. J. Jauréguiberry—Jean Jacques Larigue—Pierre Lavolette—Libéne de Maréchal—J. Lenoir—Eugène L'Éveillé—J. T. Loranger—A. N. Morin—Charles Mondelet—Dominique Mondelet—J. B. Melleur—J. D. Mercet—Amédée Papineau—Pierre Petit Clerc—J. Phelan—O. Peltier—Ls. Plamondon—Léon Péllet—Et. Parent—Joseph Quesnel—Jo. S. Raymond—A. S. Souillard—G. J. Tessier—Jean Taché—J. F. Turcotte—D. B. Viger—Jacques Viger—William Vondelveldein et un très grand nombre d'écrits anonymes.

A la fin du dernier volume, on placera une liste de tous ces ouvrages publiés en français et en volumes ou pamphlets, avec les noms des auteurs, et une liste de tous les journaux français publiés dans le Bas-Canada, avec les noms des éditeurs et des imprimeurs.

Montréal, 29 décembre 1848.

LES MELANGES RELIGIEUX

ET LA PROCHAINE SESSION.

Durant la prochaine session du Parlement Provincial, nous donnerons à nos abonnés un compte rendu fidèle des procès-verbaux de nos chambres législatives. Nous ferons tout en nous pour que ce compte-rendu occupe le moins d'espace possible dans notre feuille; afin de pouvoir traiter, à mesure qu'elles se présenteront, les matières les plus importantes, qui n'auraient pas été encore suffisamment discutées.

Durant la session du Congrès Américain à Washington, nous aurons une correspondance régulière de cette dernière ville, afin de tenir nos lecteurs au courant des procédés du Congrès Américain, dont plusieurs devront hautement intéresser nos compatriotes.

Nous espérons que les efforts que nous faisons pour augmenter l'intérêt et l'utilité des Melanges Religieux, ne seront pas perdus de vue par les lecteurs Canadiens, qui sauront les reconnaître par un encouragement de plus en plus libéral.

Nous recevrons des abonnements pour la session du parlement provincial; le prix sera, pour cet espace de temps, de SEPT CHELINS ET DEMI.

Bureaux des Melanges Religieux } Montréal, 17 décembre 1848.

MANUEL DE TEMPERANCE.

LE SOUSSIGNÉ, ayant acheté le privilège de l'autour le Rév. Père Chiniquy, saisit l'occasion d'informer ses lecteurs et le public en général qu'il va incessamment en imprimer une nouvelle édition, revue et considérablement augmentée par l'auteur.

Cette édition sera enrichie du portrait de l'Apôtre de la Tempérance l'Abbé Chiniquy, et ne se vendra pas plus chère que les précédentes.

J. B. ROLLAND.

Montréal, 22 décembre 1848.—10c.

A vendre,

AUX BUREAUX DES MELANGES ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE CETTE VILLE.

LE CALENDRIER

ECCLESIASTIQUE ET CIVIL POUR L'ANNEE 1849.

LE CALENDRIER est un des plus complets qui se publient parmi nous. Il est de plus beaucoup amélioré sous le rapport typographique et sous celui de la qualité du papier. Ce Calendrier contient ce qui suit: Le nom de tous les saints et de toutes les fêtes qui se rencontrent durant l'année; Les époques ecclésiastiques, politiques, etc., les plus capables d'intéresser les lecteurs canadiens; Une liste complète des membres du Clergé Catholique des Diocèses de Montréal et de Québec; La liste et les termes des cours de justice; Une table relative au commencement de l'aurore et à la fin du crépuscule; Un tableau de la valeur, etc., des monnaies; Le commencement des saisons; La date des quatre-temps; Le comput ecclésiastique; Le nombre, la date, etc., des éclipses pour 1849, calculées avec la plus grande exactitude; La liste des principaux membres du Gouvernement; La liste des membres de la législature Provinciale; La liste des membres du Conseil Législatif; La liste des Examinateurs des Instituteurs pour Québec et Montréal, etc., etc.

Le CALENDRIER se vend à très-bas prix en détail; on peut encore une DIMINUTION CONSIDÉRABLE à ceux qui achètent en gros. Montréal, 15 janvier 1849.

COLLEGE DE REGIOPOLIS.

KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ces deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate de JESUS REYNOLDS, ANGELO MAR DOMINELLI, etc., assisté de Rev. J. BARRETT et du Rév. A. MADDEEN et d'autres professeurs.

Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est sans contredit une des plus belles institutions de ce genre au nord par son site et son élévation qui par ses dimensions (ayant 5 étages et 150 pieds de longueur) et l'élévation de son terrain.

La vie domine l'entrée du Lac Ontario, Brée de Quinte, le fleuve, St. Laurent, la Rivière de Cataractes et toutes les campagnes environnantes. Quant à la santé et au confort, l'atmosphère, le climat, le site, tout ne peut lui être comparé.

Le cours d'étude comprend toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la philosophie, la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le grec, le français, et l'histoire et le droit.

L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet.

Le prix de la pension scolaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumière pour l'année est de \$25, dont moitié payée d'avance.

Les externes paient \$5 par année. Le chauffage, s'il est fait au Collège est de \$25, 10s. Et les trois des mois c'est à moins que les parents ne veulent en faire des dépenses, soit de \$1.

On donnera des leçons de musique à ceux qui seront d'après à en faire les frais.

En cas de maladie des chambres gardées pour l'usage du collège, sont retenues à l'Hôtel-Dieu, où tous les soins et attentions accoutumés prodigués par les sœurs de l'établissement ont des prix très réduits.

On ne prendra aucun droit pour copie, d'une année, on n'en permettra l'impression que le collège d'après l'avis, par écrit ou autre objet, sans être préalable et à ce sujet, la responsabilité ne peut être admise, tel que l'usage de l'usage, sera tenu au jour.

Aucune remise sur la pension n'est faite par générosité, mais au quel le ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance.

Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen.

On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès de leurs enfants.

Un examen public aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, sera tenu à la fin de l'année; les parents ont respectueusement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse; mais y jouissent d'une entière liberté de conscience; toutefois ils devront tout de se conformer aux exercices publics de la maison.

La discipline de collège est douce et paternelle, mais même temps, elle est forte.

On s'appliquera à offrir à la santé et à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison.

La Bonne conduite et l'assiduité seront récompensés. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des réprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite en la discipline morale, les habitudes de propreté, ou toute grave violation de l'honneur, seront punies.

S'adresser au Rév. A. V. MacDONNELL, au Collège de Kingston, Montréal, 18 août 1848.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

DE J. B. ROLLAND, No. 24, RUE ST. VINCENT, Montréal.

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fournitures d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRÈS-REDUITS. Montréal, 21 octobre 1847.

LE SOUSSIGNÉ informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Ecoles, etc., etc., etc., à aussi bas prix que qui ce soit. Voir ses prix avant d'aller acheter ailleurs.

J. Bte. ROLLAND.

Montréal, 5 novembre 1847.

BANQUE D'EPARGNES

CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL. PATRON: Monseigneur l'Évêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs, P. Beaubien, Joseph Bourret, H. Mulholland, Edw. Atwater, Barthw. O'Brien, Jacob DeWitt, Joseph Grenier, W. Workman, Président, A. Larocque, V. Président, Francis Hincks, H. Holtou, Danase Masson, Nelson Davis, Henry Judah, L. T. Drummond, P. Beaubien, Joseph Bourret, H. Mulholland, Edw. Atwater, Barthw. O'Brien, Jacob DeWitt, Joseph Grenier.

ADRESSES D'AFFAIRES.

LE DR. P. BEAUBIEN

L'honneur d'annoncer, que les occupations multipliées, qui l'avaient empêché d'exercer sa profession, depuis plusieurs années, étant terminées, il en a repris l'exercice, et que les heures de consultation, chez lui, seront de 10 à heures A. M., et de 1 à 3 heures P. M. Montréal, 1er décembre 1848.—3s.

LE DR. DAVIGNON

PREND la liberté d'informer les citoyens de la ville de Montréal, qu'il a fixé sa résidence dans la maison, encoignure des rues St. Lambert et des Glacis, côté du faubourg St. Laurent, et voisine d'André Guimet, ferr., où on pourra le consulter à toute heure. Ayant pratiqué depuis plusieurs années la médecine dans toutes ses branches dans la paroisse de Ste. Marie, District de Montréal, il espère que sa longue expérience lui méritera la confiance du public. Montréal, 23 novembre 1848.

Dr. GENAND, coin des Rues Ste. Hélène et des Récollets. Montréal, 21 Nov. 1848.—5f-1c.

A. GERIN-LAJOIE, avocat, a établi son BUREAU au No. 15, Rue St. Vincent, porte voisine de la Minerve. Montréal, 22 sept. 1848

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc., rue St. Denis, No. 64, près l'Évêché. Montréal, 9 Nov. 1848.

A. H. GUET-LATOURE, notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.—6m.

ARCHITECTURE

CHS. BAILLARÉ, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

L. P. BOIVIN,

Coin des rues NOÛRE-DAME ET ST. VINCENT

AVERTIT de nouveaux pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques, quartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, le RICHES ASSORTIMENT DE MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût, etc. Montréal, 26 mai.

A VENDRE.

Une superbe maison de pierre et autres dépendances, à vendre dans le village Ste. Thérèse, près du collège, avec un septième terrain. JOSEPH LAJEUNESSE. Montréal, 18 juillet 1848.

P. GENDRON,

IMPRIMEUR 21, RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

OPPRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il en a reçu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qu'ils lui seront confiés.

Un exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telle que, LIVRES, PANNEAUX, CATALOGUES, BILLET D'ENTERREMENT, CARTES D'ADRESSE, CIRCULAIRES, CHEQUES, POLICES D'ASSURANCE, TRAITES, CARTES DE VISITES, CONNAISSEMENTS, ANNONCES DE DILIGENCES, PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC.

Le tout avec goût et célérité. Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement. PRIX TRÈS-REDUITS.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, frais de poste à part.

Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, francs de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, 20 0 6. Chaque insertion subséquente, 0 0 7. Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, 0 0 6. Chaque insertion subséquente, 0 0 7. Au-dessous de dix lignes, 1ère insertion) chaque ligne, 0 0 4. Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 4.

Les annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE & CIE, Libraires. Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ferr. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. V. Ste. Anne, M. P. PILOTE, Ptre. Direct.

Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'Écote près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

JOS. RIVET et JOS. CHAPLEAU, PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.